



Formation à la Création et à la Reprise d'Entreprise Artisanale CRE'ART

Action de Formation : 1^{er} Septembre au 17 décembre 2010* (560 heures)

*Sous réserve de minimum 6 personnes

Objectif de la formation : Apporter à de futurs créateurs/repreneurs dans le secteur des Métiers d'Art et plus spécialement en Bijouterie, Joaillerie, Orfèvrerie ou métiers connexes les compétences nécessaires pour mener à bien leur projet.

Déroulement de la formation :

- Cours en atelier (50 %) : Spécialisation dans certaines techniques, préparation d'une collection
- Cours en salle (50 %) : Approche commerciale, financière et économique du projet

Un **suivi individuel** est proposé à chaque étape de la formation pour formaliser un dossier de présentation du projet final.

Une présentation orale attestera de la viabilité du projet et se déroulera en fin de parcours devant un jury de professionnels (des représentants de la Chambre de Métiers du Morbihan, de la Société d'Encouragement des Métiers d'Art et d'un cabinet d'Expert Comptable).

Les étapes de la formation :

- 1/ La formalisation de l'idée
- 2/ L'approche commerciale et marketing du projet
- 3/ L'approche financière et économique du projet ; les incidences juridiques, fiscales et sociales
- 4/ La spécialisation d'une ou de plusieurs techniques lors d'un stage de 2/3 semaines
- 5/ Les outils informatiques
- 6/ La concrétisation du projet

Pré-requis :

- CAP dans les métiers d'art et plus spécialement en HBJO
- Expérience professionnelle au minimum de 3 ans (sauf dérogation)
- Age minimum de 25 ans (sauf dérogation)

Public et coût :

- Demandeurs d'emplois inscrits à Pôle Emploi : **500 euros** (hors coût du petit outillage, matière d'œuvre pour les créations personnelles, et frais de logement, restauration...)
Cependant, ces frais de formation pourront être revus à la baisse en fonction de votre situation personnelle et si vous n'arrivez pas à obtenir d'aides suffisantes d'organisme d'insertion.
 - Salariés du secteur HBJO souhaitant s'installer : financement possible (OPCA, FONGECIF...)
 - Auditeurs libres ne pouvant prétendre à une prise en charge de leur formation : **3 900 euros**
- Les projets de création ou de reprise sont possibles sur toute la France voire l'étranger.

Ecole TANE de Bijouterie et d'Orfèvrerie

(Centre de Formation enregistré sous le numéro 53 56 07164 56 auprès du Préfet de la Région BRETAGNE)

14 rue du Pardon - 56800 PLOERMEL

Tél. 02 97 73 36 69 – Fax 02 97 74 34 27 – Mail : ecoletane-bijorf@wanadoo.fr – Site : www.ecoletane-bijorf.com